
PR6

Construction du poste des Patriotes à
315-25 kV et d'une ligne d'alimentation
à 315 kV à Saint-Eustache

6211-09-070

**RECUEIL DES AVIS ISSUS DE LA CONSULTATION
AUPRÈS DES MINISTÈRES ET ORGANISMES**

Liste par ministère ou organisme

no	Ministères ou organismes	Direction ou service	Signataire : Nom, prénom	Date	Nbre pages
1.	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation	Direction régionale des Laurentides	Pierre Brassard	24 janvier 2018	2 pages.
2.	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation	Direction régionale des Laurentides	Pierre Brassard	27 novembre 2017	5 pages.
3.	Ministère de la Culture et des Communications	Direction de Laval, de Lanaudière et des Laurentides	Dimitri Latulippe	16 janvier 2018	1 page.
4.	Ministère de la Culture et des Communications	Direction de Laval, de Lanaudière et des Laurentides	Dimitri Latulippe	14 novembre 2017	1 page.
5.	Ministère de la Santé et des Services sociaux	Direction de la santé environnementale	Marion Schnebelen	17 novembre 2017	2 pages.
6.	Ministère de la Sécurité publique	Direction régionale de la sécurité civile de Montréal, Laval, Lanaudière et des Laurentides	Isabelle Michel	24 novembre 2017	2 pages.
7.	Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire	Direction régionale de Laval et des Laurentides	Sophie Rioux-Hébert	15 janvier 2018	1 page.
8.	Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire	Direction régionale de Laval et des Laurentides	Claudette Larouche	7 décembre 2017	1 page.
9.	Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs	Direction de la planification et de la coordination	Francis Forcier	26 janvier 2018	4 pages.
10.	Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs	Direction de la planification et de la coordination	Marcel Grenier	4 décembre 2017	6 pages.
11.	Ministère des Ressources naturelles	Direction générale des mandats stratégiques	Marc Leduc	27 novembre 2017	1 page.
12.	Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports	Direction générale des inventaires et du Plan	Daniel Donais	21 novembre 2017	1 page.
13.	Ministère du Conseil exécutif	Secrétariat aux affaires autochtones, Direction des négociations et de la consultation	Olivier Bourdages Sylvain	29 novembre 2017	1 page.
14.	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques	Direction de l'expertise en biodiversité	Line Couillard	19 janvier 2018	2 pages.
15.	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques	Direction de l'expertise en biodiversité	Line Couillard	15 novembre 2017	3 pages.

no	Ministères ou organismes	Direction ou service	Signataire : Nom, prénom	Date	Nbre pages
16.	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques	Direction des politiques de la qualité de l'atmosphère	Christiane Jacques	2 février 2018	4 pages.
17.	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques	Direction des politiques de la qualité de l'atmosphère	Michel Guay	6 décembre 2017	7 pages.
18.	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques	Direction régionale des Laurentides	Yves Marquis	22 janvier 2018	1 page.
19.	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques	Direction régionale des Laurentides	Yves Marquis	7 décembre 2017	2 pages.



31 JAN. 2018

Blainville, le 24 janvier 2018

Monsieur Denis Talbot
Directeur
Direction de l'évaluation environnementale des projets terrestres
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements
climatiques
675, boulevard René-Lévesque Est, 6^e étage
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet : Poste et ligne à 315 kV des Patriotes (Dossier 3211-11-117)

Monsieur,

Tel que demandé, nous avons procédé à l'analyse des réponses de l'initiateur quant à l'étude d'impact sur l'environnement du projet cité en rubrique.

Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation considère qu'une précision devrait être apportée à l'étude environnementale transmise par le promoteur afin de la rendre conforme à la directive du MDDELCC.

L'élément à préciser porte sur l'impact paysager du projet. Vous trouverez ci-joint notre demande de précision.

Madame Claude Paquin, que l'on peut rejoindre au 450 971-5110 poste 6508, est disponible pour discuter de cet avis avec le personnel de votre direction. Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.



Pierre-Brassard
Directeur régional

p.j.
cc. Claude Paquin

ANALYSE DE RECEVABILITÉ
Projet de poste des Patriotes 315-25 kV
et ligne d'alimentation à 315 kV
Promoteur : Hydro-Québec
Dossier # 3211-11-117

Par :
Claude Paquin
Conseillère en aménagement du territoire
Direction régionale des Laurentides

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

Suite aux réponses de l'initiateur, une seule demande de précision subsiste quant à nos questions du 27 novembre 2017. La vue éloignée du projet, sur le chemin de la Rivière Sud vers les collines (ouest) nous semble toujours pertinente à documenter, puisque fortement prisée et significative pour l'agrotourisme du secteur.

Commentaire de la version précédente de notre avis :

Paysage

Le tableau 10-2 décrit les impacts de la présence de la ligne sur le paysage à partir du chemin de la Rivière Sud. On y décrit des impacts visuels brefs et éloignés et l'étude environnementale ne présente pas de simulation visuelle éloignée de la ligne pour cette route, qui constitue une des portes d'entrée des nombreux visiteurs et clients des entreprises agrotouristiques. Cette simulation devrait être ajoutée à l'étude et l'impact devrait y être décrit étant donné que sur la distance de deux kilomètres entre la limite de la zone agricole et la future ligne sur le chemin de la Rivière Sud, il existe plusieurs points de vue sur la colline et village de Saint-Joseph-du-Lac. Ces vues contribuent à l'attrait du secteur et l'impact de la future ligne devrait être documenté dans l'étude environnementale.

Un des vues pouvant être documentée pour répondre à cette demande est celle donnant sur les collines devant le 667 chemin de la Rivière Sud.



Blainville, le 27 novembre 2017

Monsieur Denis Talbot
Directeur
Direction de l'évaluation environnementale des projets terrestres
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements
climatiques
675, boulevard René-Lévesque Est, 6^e étage
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet : Poste et ligne à 315 kV des Patriotes (Dossier 3211-11-117)


Monsieur,

Tel que demandé, nous avons procédé à l'analyse de recevabilité de l'étude d'impact sur l'environnement du projet cité en rubrique.

Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation considère que certaines précisions devraient être apportées à l'étude environnementale transmise par le promoteur afin de la rendre conforme à la directive du MDDELCC.

Les éléments à préciser portent notamment sur la justification et la description du projet, la caractérisation de l'agriculture dans la zone d'étude ainsi que sur les impacts du projet. Vous trouverez ci-joint nos questions et commentaires quant aux informations contenues dans l'étude d'impact.

Madame Claude Paquin, que l'on peut rejoindre au 450 971-5110 poste 6508, est disponible pour discuter de cet avis avec le personnel de votre direction. Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.


Pierre-Brassard
Directeur régional

p.j.
cc. Claude Paquin

ANALYSE DE RECEVABILITÉ
Projet de poste des Patriotes 315-25 kV
et ligne d'alimentation à 315 kV
Promoteur : Hydro-Québec
Dossier # 3211-11-117

Par :
Claude Paquin
Conseillère en aménagement du territoire
Direction régionale des Laurentides

Pierre-Olivier Quesnel
Conseiller en développement économique et territorial
Direction régionale Montréal-Laval-Lanaudière

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

L'analyse qui suit met en évidence certains éléments qui auraient avantage à être adressés ou précisés dans le cadre de l'étude d'évaluation des impacts environnementaux de projet d'implantation d'un poste de transformation électrique et de la construction d'une ligne à haute tension de 315 kV sur le territoire de la ville de Saint-Eustache. Notre analyse s'est concentrée sur les impacts relatifs au territoire et aux activités agricoles.

Les questions et commentaires qui suivent concernent la justification du projet, la description du milieu récepteur, les tracés à l'étude, les impacts du projet sur le milieu agricole ainsi que le suivi post-construction. L'étude d'impact devrait être bonifiée en tenant compte de notre analyse afin d'être conforme à la directive transmise au promoteur.

Justification et solution retenue (chapitre 1) :

L'étude d'impact sur l'environnement démontre que les postes électriques qui alimentent le réseau de distribution d'électricité dans la MRC de Deux-Montagnes sont à leur pleine capacité et que la possibilité d'augmenter la capacité de ces postes est plutôt limitée. Cependant, l'étude ne fournit aucune indication sur la possibilité de transformer la ligne de 120kV qui alimente présentement le poste La Trappe en ligne à 315kV afin d'y alimenter le futur poste des Patriotes dans le parc industriel de Saint-Eustache et d'augmenter du même coup la capacité du poste La Trappe. Notre question est donc la suivante :

- Est-ce que le promoteur a considéré l'option d'utiliser le corridor de ligne à 120kV existant dans le but de reconstruire la ligne à 120kV en ligne à 315 kV pour alimenter le poste des Patriotes?

Autorisations gouvernementales (section 1.7) :

Dans cette section, le promoteur indique le projet devra obtenir une autorisation de la Commission de protection du territoire agricole. Par contre, le document ne précise pas la superficie qui fera l'objet de cette autorisation.

Questions :

- Quelle est la superficie qui devra faire l'objet d'une autorisation de la Commission de protection du territoire et des activités agricoles?

- Est-ce que des parcelles devront être acquises par Hydro-Québec dans la zone agricole, à l'exception des deux résidences mentionnées dans l'étude?

Description du milieu (chapitre 4):

Quelques précisions s'imposent en ce qui concerne les éléments présentés dans cette section à l'égard des documents de planification régionale et de la description du territoire et des activités agricoles afin de présenter un portrait mieux adapté à la réalité du secteur.

Communauté métropolitaine de Montréal (section 4.5.2.1)

Le document présente un portrait sommaire du Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) mais omet un élément important concernant le territoire et les activités agricoles qui pourrait avoir une incidence sur les projets situés en zone agricole. En effet, l'objectif 1.3 du PMAD se lit ainsi : « Favoriser une occupation optimale en augmentant la superficie des terres en culture » et dont la cible principale est l'augmentation de 6% de la superficie globale des terres cultivées à l'échelle métropolitaine.

Dans ce contexte, nous demandons au promoteur d'intégrer cet élément dans son analyse des impacts du projet et de faire le bilan des pertes et des gains de superficies cultivées dans le cadre de ce projet.

Activités agricoles (section 4.5.6)

Cette section décrit la nature des activités agricoles dans la zone d'étude en se concentrant sur la nature des productions. Les éléments suivants devraient être ajoutés à l'étude environnementale ou bonifiés afin que le lecteur puisse mieux qualifier le très fort dynamisme agricole du secteur.

- Fournir des indications sur la nature des infrastructures et bâtiments agricoles présents dans la zone d'étude. Cette information serait utile pour quantifier le dynamisme agricole du secteur et démontrer l'ampleur des investissements réalisés par les exploitants agricoles afin de développer leurs entreprises et d'accueillir plusieurs milliers de visiteurs annuellement.
- Bonifier l'information sur les activités agrotouristiques pour que le lecteur comprenne que la zone d'étude compte une des plus grandes concentrations d'entreprises agrotouristiques au Québec.
- Modifier le tableau 4-8 de manière à ce que les catégories présentes dans le tableau soient cohérentes avec la terminologie du titre de ce tableau. Les catégories friche, pâturage, jachère et autres milieux agricoles non cultivés n'ont pas de lien évident avec le terme *grandes cultures*. Il faudrait de plus indiquer ce qu'on entend par autres milieux agricoles non-cultivés. Dans les données transmises par le MAPAQ à Hydro-Québec, les autres milieux agricoles non-cultivés sont les bâtiments, cours et chemins de ferme ainsi que les cours d'eau. Ces éléments ne sont donc aucunement reliés aux grandes cultures.
- Au tableau 4-10, notez que le nombre d'exploitations ayant des chevaux est sous-estimé, car les données transmises par le MAPAQ ne comprennent pas les sites de pensions de chevaux et fermettes. Le promoteur devrait indiquer s'il a recensé d'autres exploitations équinées dans la zone d'étude.

Analyse et classement des éléments du milieu (Chapitre 5) :

L'analyse de la résistance et de la valeur accordée aux éléments présents dans la zone d'étude omet plusieurs types d'installations agrotouristiques. La section 4.5.7.3 identifie d'ailleurs pas moins de 24 entreprises agrotouristiques dans la zone d'étude. À cet égard, le promoteur devrait :

- Expliquer pourquoi l'analyse ne considère que les cabanes à sucres et lavanderias alors que la zone d'étude compte notamment plusieurs vergers agrotouristiques, une ferme d'autruche ainsi que le plus grand vignoble au Québec. Ces éléments ont tous une résistance que nous pourrions qualifier de *forte*.

Emplacement de poste et tracés de ligne étudiés (Chapitre 6)

À la page 6-18, nous considérons qu'il serait essentiel d'indiquer si les vergers peuvent être implantés sous les lignes à haute tension. Cette information permettrait une meilleure compréhension des impacts du tracé C.

Nous avons relevé une incohérence entre le texte du premier paragraphe de la section 6.3.2 à la page 6-19 et le tableau 6-2. Le texte indique que le tracé B optimisé est le plus court des tracés à l'étude avec 5,2 km. Le tableau 6-2 montre cependant que le tracé A optimisé a une longueur de 4,6 km. Le promoteur devrait rectifier le texte.

Impacts et mesures d'atténuation – Suivi et surveillance environnementale – Bilan environnemental (Chapitres 8, 9 et 10) :

Nous avons choisi de regrouper nos questions sur ces trois chapitres en fonction de certains thèmes étant donné que nos préoccupations sont reliées à des éléments discutés à plusieurs endroits dans ces trois chapitres.

Agrile du frêne

À la page 8-39, le promoteur présente les mesures d'atténuation qui seront mises en place pour limiter la propagation de l'agrile du frêne. Cependant, Hydro-Québec ne mentionne pas que selon l'entente avec l'Union des producteurs agricoles, il est possible de confier le déboisement au propriétaire du site qui pourra disposer du bois coupé. Dans une telle situation, quelles seraient les mesures prises par Hydro-Québec pour s'assurer que le propriétaire ne disperse pas le bois de frêne?

Inspecteur agricole sur le chantier

L'entente avec l'UPA prévoit qu'un inspecteur agricole peut être nommé pour faciliter la surveillance et le suivi des travaux en zone agricole. Est-ce qu'un tel inspecteur sera nommé dans le cadre du présent projet?

Circulation de la machinerie et compaction du sol

Le promoteur a recours aux clauses environnementales normalisées N° 18 et 21 afin de limiter les impacts de la circulation de la machinerie de chantier et de remettre les terres agricoles en état. De plus, la section 3.4.6 de l'entente avec l'UPA traite des mesures à prendre pour remettre les terres en état. Les éléments suivants nécessitent cependant des précisions :

- À quel moment de l'année seront réalisés les travaux de construction de la ligne? Est-il prévu de favoriser la période hivernale afin de limiter la compaction du sol?
- Est-ce que la machinerie aura à circuler sur des terres agricoles situées à l'extérieur de l'emprise pour contourner les milieux humides?

- Est-ce qu'Hydro-Québec fait un suivi des travaux de remise en état des terres cultivées une année après la réalisation des travaux afin de s'assurer que la remise en état a permis de maintenir le rendement des cultures? Si ce n'est pas le cas, quel est le mécanisme de suivi utilisé par le promoteur en matière de compaction des sols?

Gains potentiels de superficie cultivée

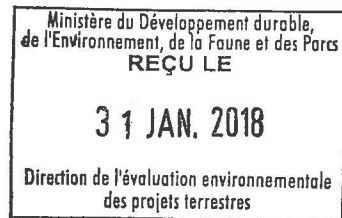
L'étude environnementale indique que deux résidences seront acquises puis démolies pour la construction de la ligne. Ces résidences sont enclavées par des terres cultivées sur trois côtés. Dans ce contexte, est-ce que ces lots résidentiels pourront être remis en état et servir à la production agricole une fois la construction de la ligne terminée?

Paysage

Le tableau 10-2 décrit les impacts de la présence de la ligne sur le paysage à partir du chemin de la Rivière Sud. On y décrit des impacts visuels brefs et éloignés et l'étude environnementale ne présente pas de simulation visuelle éloignée de la ligne pour cette route, qui constitue une des portes d'entrée des nombreux visiteurs et clients des entreprises agrotouristiques. Cette simulation devrait être ajoutée à l'étude et l'impact devrait y être décrit étant donné que sur la distance de deux kilomètres entre la limite de la zone agricole et la future ligne sur le chemin de la Rivière Sud, il existe plusieurs points de vue sur la colline et village de Saint-Joseph-du-Lac. Ces vues contribuent à l'attrait du secteur et l'impact de la future ligne devrait être documenté dans l'étude environnementale.

Sainte-Thérèse, le 16 janvier 2018

Monsieur Denis Talbot
Directeur
Direction de l'évaluation environnementale
des projets terrestres
Ministère du Développement durable,
de l'Environnement et de la Lutte
contre les changements climatiques
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7



Objet : Poste et ligne à 315 kV des Patriotes (Dossier 3211-11-117)

Monsieur le Directeur,

La présente fait référence à votre demande d'avis ministériel pour l'étude de recevabilité (réponses aux questions et commentaires) du projet de poste et ligne à 315 kV des Patriotes, élaboré par Hydro-Québec et transmis à la direction régionale de Laval, de Lanaudière et des Laurentides du ministère de la Culture et des Communications (MCC), le 5 janvier 2018.

Sur la base des documents soumis à l'attention du MCC et sur les sujets qui relèvent de ses champs de compétences et dans la mesure où Hydro-Québec s'engage à répondre, à notre satisfaction, aux conditions formulées ci-dessous, nous convenons de sa recevabilité en ce qui concerne les variables qui relèvent de nos responsabilités.

- Fournir le rapport d'inventaire archéologique réalisé par la firme Archeotec.

Le présent avis est émis en fonction des données disponibles à sa date et ne présuppose aucunement le contenu d'un avis ultérieur que le Ministère pourrait être amené à donner.

Pour toute information additionnelle relative à cet avis, nous vous invitons à communiquer avec Isabelle Huppé, responsable de ce dossier à notre direction. Vous pourrez communiquer avec cette dernière au 450 430-3737, poste 2607.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le directeur,



Dimitri Latulippe



Direction de Laval, de Lanaudière et des Laurentides

Sainte-Thérèse, le 14 novembre 2017

Monsieur Denis Talbot
Directeur
Direction de l'évaluation environnementale
des projets terrestres
Ministère du Développement durable,
de l'Environnement et de la Lutte
contre les changements climatiques
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7



Objet : Poste et ligne à 315 kV des Patriotes (Dossier 3211-11-117)

Monsieur le Directeur,

La présente fait référence à votre demande d'avis ministériel pour l'étude de recevabilité du projet de poste et ligne à 315 kV des Patriotes, élaboré par Hydro-Québec et transmis à la direction régionale de Laval, de Lanaudière et des Laurentides du ministère de la Culture et des Communications (MCC), le 30 octobre 2017.

Sur la base des documents soumis à l'attention du MCC et sur les sujets qui relèvent de ses champs de compétences et dans la mesure où Hydro-Québec s'engage à répondre, à notre satisfaction, aux conditions formulées ci-dessous, nous convenons de sa recevabilité en ce qui concerne les variables qui relèvent de nos responsabilités.

- Fournir le rapport d'inventaire archéologique pour la zone de potentiel traversée par la ligne et identifiée dans l'étude de potentiel archéologique;
- Fournir le rapport de fouilles advenant que l'inventaire amène la découverte d'un site archéologique ne pouvant être contourné.

Le présent avis est émis en fonction des données disponibles à sa date et ne présuppose aucunement le contenu d'un avis ultérieur que le Ministère pourrait être amené à donner.

Pour toute information additionnelle relative à cet avis, nous vous invitons à communiquer avec Isabelle Huppé, responsable de ce dossier à notre direction. Vous pourrez communiquer avec cette dernière au 450 430-3737, poste 2607.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le directeur,

Dimitri Latulippe

Direction de la santé environnementale

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Québec, le 17 novembre 2017

Monsieur Denis Talbot
Directrice de l'évaluation environnementale
des projets terrestres
Ministère du Développement durable,
de l'Environnement et de la Lutte contre
les changements climatiques
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

**Objet : Projet de poste et ligne à 315 kV des Patriotes
(Dossier : 3211-11-117)**

Monsieur le Directeur,

En réponse à votre demande du 30 septembre dernier, nous vous transmettons notre avis relatif à la recevabilité de l'étude d'impact du projet mentionné en objet. Cet avis se base sur l'analyse de la Direction de santé publique (DSPublique) du Centre intégré de santé et de services sociaux des Laurentides.

Nous considérons que l'étude d'impact est recevable d'un point de vue de santé publique.

Veuillez agréer, Monsieur le directeur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La Directrice de la santé environnementale,



Marion Schnebelen, M. Sc.

p. j.

c. c. Monsieur Stéphane Dupont, Centre intégré de santé et de services sociaux des
Laurentides
Monsieur Hubert Gagné, Ministère du Développement durable, de
l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

COURRIER ÉLECTRONIQUE

Saint-Jérôme, le 13 novembre 2017

Madame Marion Schnebelen
Chef du service de la santé environnementale
Direction de la protection de la santé publique
Ministère de la Santé et des Services sociaux
1075, chemin Sainte-Foy, 12^e étage
Québec (Québec) G1S 2M1

Objet: Avis de recevabilité Poste et ligne à 315 kV des Patriotes (Dossier 3211-11-117)

Madame,

À votre demande nous avons analysé, d'un point de vue de santé publique, la recevabilité de l'étude d'impact effectuée par Hydro-Québec TransÉnergie, relativement au projet ci-haut mentionné.

Nous estimons que l'étude d'impact est recevable puis qu'elle traite adéquatement des impacts sur le milieu humain dont l'ambiance sonore, les champs électriques et magnétiques ainsi que l'environnement bâti et le réseau routier.

Si vous désirez des informations supplémentaires, n'hésitez pas à nous contacter à la Direction de santé publique des Laurentides au 450 436-8622, le poste 70531.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, veuillez recevoir, Madame, nos sincères salutations.



Stéphane Dupont
Chef d'équipe en santé environnementale
Direction de santé publique des Laurentides

SD/cl

Gagné, Hubert

De: ISABELLE MICHEL <ISABELLE.MICHEL@msp.gouv.qc.ca>
Envoyé: 24 novembre 2017 15:48
À: Gagné, Hubert
Cc: Talbot, Denis; GILLES DESGAGNES
Objet: Étude d'impact sur l'environnement: poste des patriotes à 315-25kV et ligne d'alimentation à 315 kV (dossier 3211-11-117)

Bonjour M. Gagné,

voici mes commentaires suite à l'analyse de l'étude d'impact sur l'environnement pour le poste des Patriotes à 315-25 kV et la ligne d'alimentation à 315 kV effectuée par Hydro-Québec (Dossier 3211-11-117).

Deux commentaires:

-Premier constat, il est mentionné qu'une cartographie a été adoptée par la MRC sur les zones de contraintes relatives aux glissements de terrain, cartographie justement remise par le MSP. L'étude en fait mention, par contre, on ne retrouve pas le zonage applicable pour la zone d'étude. Nous demandons donc de l'intégrer, même si il est spécifié que les dispositions liées à ces zones ne s'appliquent pas aux ouvrages réalisés à des fins publiques;

-Deuxième constat, nul part on ne fait mention d'un plan de mesures d'urgence, particulièrement quand on parle du nouveau poste. Il y aura quand même présence de quelques matières dangereuses à ce dernier, même si on mentionne que des mesures de mitigation seront mises en place. Le Service incendie (SI) de St-Eustache est très actif et je crois important que des liens se créent avec ce dernier afin d'éclaircir les mécanismes de transmission de l'alerte, ainsi que de prévoir les mesures possibles de lutte contre les incendies. Pour cela, une analyse de risque sommaire est tout indiquée. Cette dernière peut-être faite en collaboration justement avec le SI de St-Eustache. Ça amènera une meilleure connaissance des risques possibles et des structures d'intervention et décisionnelle de chacun.

Mes salutations distinguées

Isabelle Michel
Conseillère en sécurité civile
Direction régionale de la sécurité civile
de Montréal, Laval, Lanaudière et des Laurentides
Téléphone : (514) 873-1300 poste 42609
Télécopieur : (514) 864-8654
Courriel : isabelle.michel@msp.gouv.qc.ca

AVIS DE CONFIDENTIALITÉ

Ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'au destinataire.
S'il vous a été transmis par mégarde, veuillez SVP le détruire
et nous en aviser aussitôt.

MERCI!

Notre expertise vaut plus!

Message important du personnel professionnel du gouvernement du Québec en négociation

Comme le souligne le Secrétariat du Conseil du trésor, **préserv**er l'expertise de la fonction publique en misant sur les ressources internes est un enjeu capital pour l'accomplissement des missions publiques de l'État. Pour y parvenir, il s'avère essentiel d'**offrir des salaires compétitifs**. L'Institut de la statistique

du Québec confirme que le personnel professionnel de l'administration publique québécoise accuse un **retard de rémunération globale de plus de 26 %** par rapport aux autres professionnels du secteur public.

Au lieu de combler cet écart, le gouvernement vise à le creuser. Soucieux d'**offrir aux citoyens des services publics de qualité**, nous croyons que la pérennité des biens collectifs et la saine gestion des fonds publics exigent la **reconnaissance des experts de l'État**. L'expertise du personnel professionnel vaut plus!

Gagné, Hubert

De: sophie.rioux-hebert@mamot.gouv.qc.ca
Envoyé: 15 janvier 2018 10:10
À: Gagné, Hubert
Cc: claudette.larouche@mamot.gouv.qc.ca
Objet: RE: Projet du poste des Patriotes et de sa ligne: document de réponses aux questions



Bonjour Monsieur Gagné,

La direction Laval-Laurentides du MAMOT est satisfaite des réponses de l'initiateur du projet à nos questions. Nous jugeons donc que l'étude d'impact est recevable en fonction de nos préoccupations.

Salutations cordiales,

Sophie Rioux-Hébert, M.Sc. géographie
Conseillère en aménagement du territoire
Direction régionale de Laval et des Laurentides
Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire

161, rue de la Gare, bureau 210
St-Jérôme (Québec), J7Z 2B9
Téléphone: 450.569-7646 poste 81503
Télécopieur: 450.569-3131
sophie.rioux-hebert@mamrot.gouv.qc.ca
www.mamrot.gouv.qc.ca

Notre expertise vaut plus!

Message important du personnel professionnel du gouvernement du Québec en négociation

Comme le souligne le Conseil du trésor, **préserver l'expertise de la fonction publique** en misant sur les ressources internes est un enjeu capital pour l'accomplissement des missions publiques de l'État. Pour y parvenir, **offrir des salaires concurrentiels est essentiel**. Pourtant, l'Institut de la statistique du Québec confirme que le personnel professionnel de l'administration publique québécoise accuse un **retard de rémunération globale de plus de 22 %** par rapport aux autres professionnels du secteur public.

Au lieu de combler l'écart de rémunération entre le personnel professionnel de l'administration publique et celui qui n'en fait pas partie, le gouvernement vise à le creuser davantage. La pérennité des biens collectifs et la saine gestion des fonds publics exigent la **reconnaissance des experts de l'État**. L'offre de **services publics de qualité en dépend**.

Le 7 décembre 2017

Monsieur Denis Talbot
Direction de l'évaluation environnementale des projets terrestres
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les
changements climatiques
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet : Poste et ligne à 315 kV des Patriotes (no dossier 3211-11-117)

Monsieur,

Dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, la Direction régionale de Laval et des Laurentides du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a procédé à l'analyse de la recevabilité du projet mentionné ci-dessus.

Nous avons deux questions à transmettre à l'initiateur du projet :

1. À la section 4.5.8.3, les réseaux d'aqueduc et d'égout sont décrits, mais pouvez-vous identifier les sources d'alimentation en eau potable (par exemple, ouvrages de captage d'eau de surface, puits privés, puits alimentant plus de vingt personnes, puits municipaux et autres) ainsi que les aires d'alimentation et de protection autour de ces ouvrages, pour les secteurs non desservis par les réseaux d'aqueduc et d'égout?
2. À la section 8.5.2.1, pouvez-vous évaluer les impacts sur les 6 résidences situées à moins de 100 mètres, et les 12 résidences situées entre 100 et 200 mètres de la limite extérieure de l'emprise?

Veuillez agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

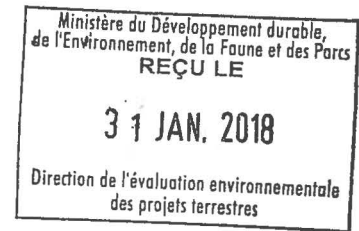
La directrice régionale,


Claudette Larouche



Le 26 janvier 2018

Monsieur Denis Talbot
Directeur de l'évaluation environnementale
des projets terrestres
Ministère du Développement durable,
de l'Environnement et de la Lutte
contre les changements climatiques
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7



Monsieur,

La présente fait suite à votre lettre du 5 janvier 2018 concernant l'étude d'impact sur l'environnement relative au projet de poste et de ligne à 315 kV des Patriotes (3211-11-117).

Après analyse des informations reçues pour ce projet, le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) juge les réponses aux questions et commentaires recevables, à la condition toutefois que les précisions et les informations supplémentaires requises soient fournies.

Pour toute question, vos collaborateurs pourront communiquer avec M. Jean-François Bergeron, responsable du dossier à la Direction de la planification et de la coordination, au 418 266-8171, poste 3122.

Veuillez accepter, Monsieur, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le directeur par intérim,

Francis Forcier, ing.f.

FF/CL/eb

p. j. Avis du MFFP

Poste et ligne à 315 kV des Patriotes

Avis du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

V/R : 3211-11-117 - N/R 20180110-24

1. CONTEXTE

Dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques a sollicité pour une deuxième fois l'avis du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) sur la recevabilité de l'étude d'impact sur l'environnement associée au projet de poste et de ligne à 315 kV des Patriotes par Hydro-Québec TransÉnergie, le 5 janvier 2018. Le document à examiner est *Réponses d'Hydro-Québec aux questions et commentaires – Poste des Patriotes à 315 kV et ligne d'alimentation à 315 kV*. Rappelons que ce poste et cette ligne visent à soutenir la demande en électricité dans le secteur de Saint-Eustache, Deux-Montagnes et Sainte-Marthe-sur-le-lac, dans les Basses-Laurentides. La ligne projetée a une longueur de 5,2 kilomètres en territoire agricole protégé de Saint-Eustache. Le poste et la ligne entraîneraient la perte de 2,3 hectares de milieu forestier. Selon son programme de reboisement, l'initiateur du projet a prévu de compenser les pertes forestières et réaliser un suivi s'échelonnant sur dix ans.

Il est demandé au MFFP d'indiquer, au meilleur de sa connaissance et selon ses champs de compétence (faune et forêt), si les réponses à ses questions et commentaires sont recevables. Des précisions sont données à l'égard de certaines questions et réponses au sujet d'éléments fauniques et forestiers.

ANALYSE ET COMMENTAIRES

Éléments fauniques

Des précisions sont données à l'égard d'une question et sa réponse sur la faune et ses habitats.

QC-39

Le MFFP souhaite préciser que sa demande de période de déboisement s'inspire, entre autres, des recommandations d'Environnement Canada concernant les périodes générales de nidification des oiseaux migrateurs disponibles sur son site Internet. La période régionale de nidification est de la mi-avril à la fin août pour les zones C3 et C4, selon le tableau 1c : *Tableau des périodes régionales de nidification au Canada, renseignements techniques aux fins de la planification* :

Zone C. Ces deux zones couvrent les Laurentides selon la carte de la même page Internet.

Source : <https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/prevention-effets-nefastes-oiseaux-migrateurs/periodes-generales-nidification.html>.

Le MFFP est néanmoins disponible pour discuter de ces éléments au cas par cas, selon le projet.

Éléments forestiers

QC-29

Dans le cadre du suivi des plantations sur dix ans pour lequel l'initiateur du projet a annoncé son engagement, un suivi accompagné d'un rapport aux années 1, 4 et 10 ans est-il envisagé?

QC-49

Nous comprenons l'objectif de limiter l'impact sur le paysage par la plantation d'une rangée d'arbres tel que suggéré. La plantation d'une ligne d'arbres revêt un caractère important dans ce type de paysage agricole plat et sujet aux vents. Il serait toutefois plutôt recommandé, en lien avec l'engagement associé aux pertes forestières, de chercher à créer ou à agrandir un boisé, à l'instar de ce qui est demandé par la Communauté métropolitaine de Montréal.

RECOMMANDATIONS

Le MFFP juge les réponses aux questions et aux commentaires dans le cadre de l'étude d'impact sur l'environnement du projet de poste et de ligne à 315 kV des Patriotes recevable, dans la mesure où il recevra des réponses aux éléments complémentaires visant à documenter les composantes fauniques et forestières sous sa responsabilité. Le MFFP continuera avec diligence à participer à la procédure d'évaluation environnementale et à discuter de tout élément lié au présent avis.

PERSONNES-RESSOURCES

Toute question selon les domaines d'activité peut être adressée à :

Questions en lien avec la faune :

M. Sébastien Auger

Direction de la gestion de la faune de Lanaudière et des Laurentides

Secteur des opérations régionales

Téléphone : 819 623-5781, poste 261

Questions en lien avec le milieu forestier :

M^{me} Kateri Lescop-Sinclair et M. Hugues Rompré, ing.f.

Direction générale du secteur métropolitain et sud

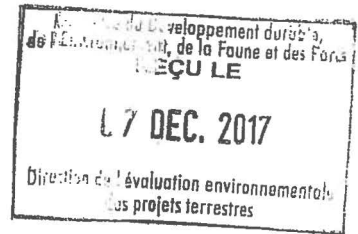
Secteur des opérations régionales

Téléphone : 514 873-2140, postes 278 et 248

Pour toute autre question, vous pouvez communiquer avec **M. Jean-François Bergeron**, responsable du dossier à la Direction de la planification et de la coordination, au 418 266 8171, poste 3122.



Le 4 décembre 2017



Monsieur Denis Talbot
Directeur de l'évaluation environnementale
des projets terrestres
Ministère du Développement durable,
de l'Environnement et de la Lutte
contre les changements climatiques
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

Monsieur,

La présente fait suite à votre lettre du 30 octobre 2017 concernant le poste et la ligne à 315 kV des Patriotes (3211-11-117).

Après analyse par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP), l'étude d'impact est jugée recevable, mais l'avis ci-joint précise certains éléments complémentaires visant à documenter les composantes fauniques et forestières.

Pour toute question, vos collaborateurs pourront communiquer avec M. Jean-Simon Fortin, responsable du dossier à la Direction de la planification et de la coordination, au 418 266-8171, poste 3121.

Veuillez accepter, Monsieur, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le directeur,

Marcel Grenier

MG/JSF/eb

p. j.

Poste et ligne à 315 kV des Patriotes

Avis du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

V/R : 3211-11-117 - N/R : 20171102-33

1. CONTEXTE

Dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques a sollicité l'avis du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) sur la recevabilité de l'étude d'impact du projet Poste et ligne à 315 kV des Patriotes par Hydro-Québec TransÉnergie le 30 octobre 2017. Ce poste et cette ligne visent à soutenir la demande en électricité dans le secteur de Saint-Eustache, Deux-Montagnes et Sainte-Marthe-sur-le-Lac, dans les Basses-Laurentides. La ligne projetée a une longueur de 5,2 km en territoire agricole protégé de Saint-Eustache. Le poste et la ligne entraîneraient la perte de 2,3 ha de milieu forestier.

Il est demandé au MFFP d'indiquer, au meilleur de sa connaissance et selon ses champs de compétence (faune et forêt), si l'étude d'impact est recevable. Des questions sont posées et des suggestions sont faites sur certains éléments fauniques et forestiers.

2. ANALYSE ET COMMENTAIRES

Considérations générales

Le Québec a signé en août 2016 la Résolution 40-3 lors de la rencontre de la Table des gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des premiers ministres de l'Est du Canada. Celle-ci reconnaît la connectivité écologique comme une valeur de société. Considérant de plus que, dans le contexte des changements climatiques, beaucoup d'espèces fauniques, dont des oiseaux, vont chercher un refuge thermique dans la province en migrant vers le nord, la connectivité des habitats est d'autant plus importante à conserver. Or, la ligne, bien qu'étant munie de pylônes à empattement réduit, aura un impact sur la connectivité faunique. Pour éviter le déboisement et la fragmentation des habitats, les lignes existantes de 120 kV auraient-elles pu être remplacées par celles à 315 kV en adaptant les postes de distribution?

De plus, les impacts cumulatifs sur la faune et la forêt de l'ensemble des infrastructures électriques actuelles et futures sont-ils évalués? Sinon, à défaut de les évaluer à l'échelle d'une planification globale des projets de postes et de lignes, l'évaluation de l'impact cumulatif de ce projet s'avère nécessaire.

Éléments fauniques

Afin de bonifier l'étude d'impact présentée par l'initiateur du projet, il serait pertinent d'ajouter certaines informations concernant la faune et ses habitats.

Il est donc demandé de présenter l'ensemble des milieux humides inventoriés sur la carte 8-1 ou une autre carte, afin de faciliter le lien avec la section *G Délimitation, caractérisation et détermination de la valeur écologique des milieux humides*, ces milieux étant habituellement importants pour la faune.

À la page 8-31, à la section *Inventaires fauniques dans l'emprise projetée et à proximité*, dans le cadre des inventaires de coulevres réalisés, un choix des habitats potentiels à inventorier a été fait. Il est demandé d'expliquer ce choix et de fournir la carte de localisation des stations d'inventaire.

À la page 8-32, il est proposé, comme mesure d'atténuation particulière, d'effectuer le déboisement en dehors de la saison de reproduction des oiseaux et en dehors de la période de mise bas et d'élevage des petits de chauves-souris, qui s'étend généralement du 1^{er} mai au 15 août. Pour les Laurentides, cette période est plutôt du 15 avril au 1^{er} septembre.

Concernant les espèces fauniques à statut particulier

Le milieu humide MH-5 correspond à un marécage arborescent. Si de la sphaigne ou de la mousse en monticules est présente dans ce milieu, celui-ci pourrait être favorable à la présence de la salamandre à quatre orteils. Comme nous retrouvons des mentions de cette espèce dans un rayon de 8 km du projet, il est demandé de préciser cette information sur l'habitat dans le document de réponses. De plus, il faudrait aussi ajouter à la page 8-34 de l'information concernant l'habitat de la salamandre à quatre orteils. Effectivement, cette espèce fréquente les marécages à sphaigne, les tourbières, les rives herbeuses des étangs et les forêts riches en mousses. La présence de monticules de sphaignes semble essentielle à sa reproduction.

Le martinet ramoneur pourrait nicher dans les vieux arbres creux. En effet, nous retrouvons des mentions de cette espèce dans un rayon de 8 km du projet. Surtout pour l'érablière visée par le projet, il est demandé de documenter dans les réponses aux questions la présence ou non de chicots de 50 cm et plus de diamètre le long de l'emprise projetée.

Concernant la pie-grièche migratrice, il est demandé d'évaluer la possibilité d'inclure des plants d'aubépines pour favoriser cette espèce lors du reboisement d'espèces arbustives.

À la page 8-39, dans les mesures d'atténuation particulières pour l'agrile du frêne, il est demandé de préciser que le déboisement prévu entre le 1^{er} octobre et le 15 mars est bien celui des frênes seulement.

Sans incidence sur le projet présenté, à la page G-6, dans la liste des espèces animales observées dans le polygone, il y a la mention d'un campagnol sylvestre, une espèce susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable en vertu de la Loi sur les espèces menacées ou vulnérables. Le MFFP souhaite recevoir plus d'informations au sujet de cette observation, dont sa localisation précise et les critères utilisés pour l'identification de cette espèce.

Éléments forestiers

L'initiateur du projet a cherché le meilleur scénario, en consultant les élus locaux, les citoyens et des ministères. La proposition de tracé de ligne retenue, soit le tracé B, est celle qui a le moins d'impact sur la forêt et la faune. Il demeure que dans le tracé proposé, une portion d'une érablière de plus de 80 ans sera détruite, ce qui est à éviter compte tenu de sa valeur écologique élevée et de la faune qui l'habite, et ce, dans un contexte de faible boisement (15 % à Saint-Eustache, tel que cité dans l'étude d'impact) alors que 30 % de couvert forestier est un seuil critique de conservation de la biodiversité à ne pas dépasser.

En conséquence, est-ce qu'une autre option serait possible, soit faire appel à une méthode visant un déboisement moindre dans l'érablière? Il est demandé à l'initiateur du projet d'évaluer une option réduisant le déboisement, comme cela était proposé dans le projet pilote dans le projet d'Interconnexion Québec-New Hampshire par Hydro-Québec.

S'il n'était pas possible de réduire le déboisement dans l'érablière, considérant l'importance des vieilles forêts (gros arbres, chicots, espèces fauniques diversifiées), est-ce que l'initiateur entend appliquer des mesures supplémentaires pour ces secteurs? Étant donné que des occurrences documentées d'espèces floristiques à statut particulier de conservation se retrouvent dans l'érablière qui sera touchée, soit du noyer cendré, il est recommandé de mettre en place des mesures d'atténuation supplémentaires pour préserver ces essences.

Le MFFP est satisfait de constater que l'initiateur du projet s'engage à compenser les pertes forestières par du reboisement et joint le tableau des conseils en reboisement dont le suivi s'échelonne sur dix ans pour assurer la survie des peuplements. Le type d'essences et la densité de plantation y sont décrits. Le MFFP se montre disposé à accompagner l'initiateur dans le choix des terrains et des projets de reboisement.

Pour documenter davantage les éléments forestiers, à la section 8.5.1.5 *Végétation terrestre*, il est demandé de quantifier et de qualifier plus précisément les pertes forestières (permanentes et temporaires) prévues dans un tableau en termes de composition (feuillus, mixtes, résineux), d'essence (ex. érable à sucre) et d'âge.

3. RECOMMANDATIONS

Le MFFP juge l'étude d'impact recevable dans la mesure où il recevra les éléments complémentaires visant à documenter les composantes fauniques et forestières sous sa responsabilité. Le MFFP continuera avec diligence à participer à la procédure d'évaluation environnementale et à discuter de tout élément lié au présent avis.

PERSONNES-RESSOURCES

Toute question selon les domaines d'activité peut être adressée à :

Questions en lien avec la faune :

M. Sébastien Auger

Direction de la gestion de la faune de Lanaudière et des Laurentides
Secteur des opérations régionales
Tél. : 819 623-5781, poste 261

Questions en lien avec le milieu forestier :

M^{me} Kateri Lescop-Sinclair et M. Hugues Rompré, ing.f.

Direction générale du secteur métropolitain et sud
Secteur des opérations régionales
Tél. : 514 873-2140, postes 278 et 248

Pour toute autre question, vous pouvez communiquer avec **M. Jean-Simon Fortin**, responsable du dossier à la Direction de la planification et de la coordination, au 418 266-8171, poste 3121.

Recommandation pour les projets de reboisement

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP)

Organisation des projets de reboisement	Caractéristiques des parcelles à reboiser	Localisées à proximité de l'impact. Dans cet ordre : même municipalité, même MRC, même sous-bassin versant, même région administrative, dans les basses-terres du Saint-Laurent Des terrains non boisés qui ne font pas l'objet d'une obligation de reboisement ou de restauration et qui ne présentent pas d'espèces fauniques menacées ou vulnérables incompatibles avec un reboisement
	Caractéristiques des plantations	Création de nouveaux boisés en favorisant les îlots, consolidation de massifs boisés existants (pas de parc municipal), création de corridors, plantation dans les bandes riveraines de cours d'eau, etc. Répartition naturelle des arbres et évitement des alignements : suivre un cours d'eau ou une courbe de niveau, planter en quinconce, avec des groupes de plants de dimensions différentes
	Collaboration à développer	Dans la recherche de terrains et de projets, auprès des municipalités, MRC, CMM, agences de mise en valeur des forêts privées, organismes oeuvrant dans ce type de projet, etc. Entre toutes les parties (autorités gouvernementales et intervenants concernés) pour obtenir un accord sur le choix des projets à leurs principales étapes de conception
	Pérennité des plantations à assurer	Par acquisition, servitude de conservation forestière, autres options de conservation, politique de protection des investissements des agences de mise en valeur des forêts privées, propriétés publiques, etc.
Reboisement et critères d'évaluation	Choix des essences	Indigènes (feuillus nobles et résineux méridionaux), mais également les peupliers hybrides comme plante-abri, en sus de la densité prescrite
		Adaptées à la station et en accord avec les objectifs et les principes de la compensation (la production de matière ligneuse étant compatible), conformément aux indications du Guide sylvicole et selon l'évaluation de l'ingénieur forestier au terrain
		Au moins trois, en mélange, pour assurer une certaine biodiversité et réduire la susceptibilité des arbres aux insectes et aux maladies
	Préparation du terrain	Selon les caractéristiques des stations retenues
	Densité de plantation	Feuillus nobles : 800 à 1600 plants/ha, selon les essences, la qualité des stations et les prescriptions de l'ingénieur forestier au terrain visant la création d'une forêt à maturité Résineux méridionaux : 1200 à 2500 plants/ha
	Protection	Des plants contre le broutement des chevreuils, rongeurs, lapins, lièvres, etc.
Gestion par objectif	Cible de 80 % de plants survivants, libres de croître (au-dessus de la compétition herbacée et arbustive et de la dent du chevreuil) après 10 ans de croissance	
	Détermination des besoins selon la station par l'ingénieur forestier au terrain	
Suivi des plantations	Entretien	Dégagement, nettoyage, éclaircies précommerciales, redressement et autres travaux nécessaires afin d'assurer le succès de la plantation
	Inventaire et rapport	Évaluation du succès de la plantation et de l'atteinte des objectifs en fonction des années de suivi entendues (à 1 an, 5 ans et 10 ans) et soumission des rapports aux autorités ministérielles concernées
	Regarni	Des individus plantés moribonds ou morts et autres travaux nécessaires (ex. taille de formation pour éduquer les peuplements)

Le 27 novembre 2017

Monsieur Denis Talbot
Directeur de l'évaluation environnementale
des projets terrestres
Ministère du Développement durable, de l'Environnement
et de la Lutte contre les changements climatiques
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

Monsieur,

La présente fait suite à votre lettre du 30 octobre 2017 concernant le projet de poste des Patriotes à 315-25 kV et de ligne à 315 kV (3211-11-117).

Le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles n'a pas de commentaires à formuler et considère que l'étude d'impact du projet est recevable.

Pour toute question concernant ce dossier, vos collaborateurs pourront communiquer avec M. Nicolas Grondin, responsable de ce dossier à la Direction générale des mandats stratégiques, au 418 627-6256, poste 3654.

Veuillez accepter, Monsieur, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le directeur général,



Marc Leduc



Montréal, le 21 novembre 2017

Monsieur Denis Talbot
Directeur
Direction de l'évaluation environnementale des projets terrestres
Ministère du Développement durable, de l'Environnement,
et de la Lutte contre les changements climatiques
Édifice Marie-Guyard, 6^e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

Monsieur le Directeur,

J'ai pris connaissance de votre lettre du 30 octobre 2017, concernant l'analyse de la recevabilité de l'étude d'impact pour le projet de construction d'un poste et d'une ligne à 315 kV à St-Eustache par d'Hydro-Québec (dossier 3211-11-117).

Après analyse de la documentation, la Direction générale des inventaires et du Plan du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports n'a aucun commentaire à formuler, et ce, au meilleur de notre connaissance et selon notre champ de compétence.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le directeur général,

Daniel Donais

N/Réf. : 20171108-1



Québec, le 29 novembre 2017

Monsieur Denis Talbot
Directeur
Direction de l'évaluation environnementale des projets terrestres
Ministère du Développement durable, de l'Environnement
et de la Lutte contre les changements climatiques
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet : Poste et ligne à 315 kV des Patriotes (dossier 3211-11-117)

Monsieur le Directeur,

Dans votre lettre du 30 octobre dernier, vous sollicitiez la collaboration du Secrétariat aux affaires autochtones (SAA) pour évaluer la recevabilité de l'étude d'impact sur l'environnement soumise par l'initiateur du projet cité en objet. Plus particulièrement, vous demandiez au SAA d'indiquer, au meilleur de sa connaissance et selon son champ de compétence, si le document répond adéquatement à la directive émise par votre ministère.

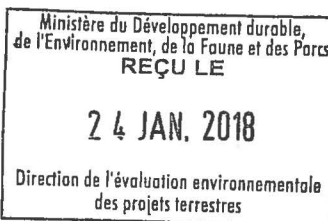
Après avoir pris connaissance de l'étude d'impact, nous n'avons aucun commentaire à formuler quant à la recevabilité du document.

Nous souhaitons par ailleurs rappeler que l'obligation de consulter et d'accommoder les communautés autochtones incombe à la Couronne et non aux tiers. Ce n'est qu'après l'analyse menée par votre ministère, le cas échéant, qu'il sera possible d'évaluer si, conformément au *Guide intérimaire en matière de consultation des communautés autochtones*, une telle obligation existe dans ce dossier.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Le directeur par intérim,

Olivier Bourdages Sylvain



Note

DESTINATAIRE : Monsieur Denis Talbot, directeur
Direction générale de l'évaluation environnementale et
stratégique
Direction de l'évaluation environnementale des projets terrestres

DATE : Le 19 janvier 2018

OBJET : **Deuxième avis relatif à la recevabilité de l'étude de « Poste et ligne à 315 kV des Patriotes » — Volet espèces floristiques**

N^{os} DOSSIERS : SCW 967395; V/R : 3211-11-117; N/R : 5145-04-18 [566]

La présente donne suite à votre demande d'avis du 19 décembre 2017 concernant les réponses aux demandes de renseignements déposées en décembre 2017. Les commentaires de la Direction de l'expertise en biodiversité (DEB) portent sur les espèces floristiques menacées ou vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées (EFMVS) ainsi que sur la prévention de l'introduction et de la propagation d'espèces exotiques envahissantes (EEE).

EFMVS

La DEB considère comme satisfaisante la réponse à la QC-31 et QC-41. En effet, l'initiateur s'engage à transmettre le plan de compensation dès que possible et a transmis le fichier de forme pour les EFMVS.

EEE

La DEB considère comme satisfaisante la réponse à la QC-41 et QC-42. En effet, l'initiateur a transmis le fichier de forme des EEE et s'engage à appliquer des mesures d'atténuation complémentaires en ce qui concerne l'enfouissement des déblais.

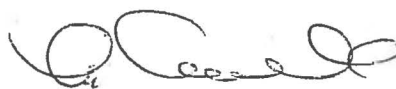
...2

CONCLUSION

Après analyse, la DEB considère l'étude comme recevable et le projet acceptable eu égard à ces deux composantes.

Pour toute information complémentaire, je vous invite à communiquer avec M^{me} Nancy Hébert au 418 521-3907, poste 4416.

LC/NH/se



Line Couillard, chef d'équipe
Espèces et Communautés naturelles



NOTE

DESTINATAIRE : Monsieur Denis Talbot, directeur
Direction générale de l'évaluation environnementale et
stratégique
Direction de l'évaluation environnementale des projets terrestres

DATE : Le 15 novembre 2017

OBJET : **Avis relatif à la recevabilité de l'étude « Poste et ligne à
315 kV des Patriotes » — Volet espèces floristiques**

N^{os} DOSSIERS : SCW 967395; V/R : 3211-11-117; N/R : 5145-04-18 [566]

La présente donne suite à votre demande d'avis du 30 octobre 2017 sur la recevabilité de l'étude d'impact du projet susmentionné déposée en octobre 2017 par le consultant « Hydro-Québec, Innovation, équipement et services partagés » et transmise par l'initiateur du projet « Hydro-Québec TransÉnergie ». Les commentaires de la Direction de l'expertise en biodiversité (DEB) portent sur les espèces floristiques menacées ou vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées (EFMVS) ainsi que la prévention de l'introduction et de la propagation d'espèces exotiques envahissantes (EEE).

1. RENSEIGNEMENTS FOURNIS

Sur la base de l'information consignée au Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec (CDPNQ, 2015), l'étude rapporte la mention de deux espèces floristiques en situation précaire (érable noir et noyer cendré) dans la zone d'étude et d'un total de 22 EFMVS dans un rayon de 8 km (p. 4-13 – 4-15). Des inventaires ont été effectués par des spécialistes en juin et juillet et ont permis de découvrir deux noyers cendrés, une espèce susceptible d'être désignée, dans l'emprise des travaux (p. 8-36). De plus, trois espèces vulnérables à la récolte ont été observées à différents endroits du tracé de la ligne projetée. Celles-ci ne sont toutefois pas assujetties à la procédure d'analyse et d'évaluation environnementale.

...2

L'initiateur a également réalisé des inventaires au printemps et à l'été qui ont permis la détection de 13 EEE dont l'alliaire officinale, l'érable à Giguère, le roseau commun, les nerpruns cathartiques et bourdaine, etc. Les EEE sont principalement présentes dans les fossés agricoles, à la limite ouest de l'autodrome, en bordure des chemins, de la voie ferrée et de la rivière du Chêne (p. 8-25, 8-38).

2. ÉVALUATION DES IMPACTS DU PROJET SUR LES EFMVS ET MESURES D'ATTÉNUATION COURANTES/PARTICULIÈRES

L'étude évalue l'impact entre les EFMVS et diverses activités telles que le transport et la circulation, le déboisement, l'excavation et le terrassement. L'initiateur qualifie les impacts résiduels de mineurs pour la coupe des deux noyers cendrés puisque cette perte sera prise en compte dans le plan de compensation pour la perte de boisés de la CMM. Plusieurs mesures d'atténuation courantes sont prévues en plus de mesures particulières telles que le déboisement en mode B et le balisage de l'érablière à potentiel acéricole (p. 8-36 – 8-38).

3. ÉVALUATION DES IMPACTS DU PROJET SUR LES EEE ET MESURES D'ATTÉNUATION COURANTES/PARTICULIÈRES

L'étude évalue l'impact entre les EEE et diverses activités telles que le transport et la circulation et le déboisement. L'initiateur qualifie les impacts résiduels de négligeable en raison de l'application de mesures d'atténuation soit :

- avant le début des travaux, baliser les portions de l'emprise où des populations importantes d'espèces floristiques exotiques envahissantes sont présentes afin d'y empêcher la circulation des véhicules et engins de chantier;
- nettoyer la machinerie avant son arrivée sur les sites des travaux afin qu'elle soit exempte de boue et de fragments de plantes;
- nettoyer la machinerie avant de quitter les aires de travaux afin qu'elle soit exempte de boue et de fragments de plantes;
- déchiqeter sur place les nerpruns et les frênes.

Ces mesures permettront de limiter l'introduction et la propagation des EEE. Cependant pour que le projet soit considéré comme acceptable, ces mesures doivent être bonifiées. Ainsi, il est demandé à l'initiateur :

- advenant que des travaux soient nécessaires dans un site à forte concentration de EEE (ex : fossé, bordure de route, etc.), d'enfourir les déblais à une profondeur de plus d'un mètre.

CONCLUSION

Après analyse, la DEB considère l'étude d'impact recevable. Il est demandé à l'initiateur de prendre en considération les points ci-après :

- ❖ transmettre pour commentaire le plan de compensation pour les pertes de superficie boisée lors de la demande de CA;
- ❖ prendre l'engagement supplémentaire inscrit à la section 3 pour les EEE;
- ❖ transmettre le fichier de forme des EEE et EFMVS incluant le nom des espèces, l'abondance et/ou la superficie.

Pour toute information complémentaire, je vous invite à communiquer avec M^{me} Nancy Hébert au 418 521-3907, poste 4416.

LC/NH/se



Line Couillard, chef d'équipe
Espèces et Communautés naturelles

DESTINATAIRE : Monsieur Denis Talbot, directeur
Direction de l'évaluation environnementale
des projets terrestres

DATE : Le 2 février 2018

OBJET : Poste et ligne à 315 kV des patriotes
V/Réf. : 3211-11-117
N/Réf. : DPQA 1865

À la suite de votre demande formulée le 5 janvier dernier, vous trouverez ci-jointe l'expertise technique de M. Manuel Giurgiu, ingénieur, concernant l'objet mentionné en rubrique.

Prenez note que j'appuie la conclusion de M. Giurgiu.

Je vous prie de recevoir mes salutations distinguées.

La directrice,



Christiane Jacques

p. j.

c. c. M. Manuel Giurgiu, ing., DPQA

EXPERTISE TECHNIQUE

DESTINATAIRE : Madame Christiane Jacques, directrice
Direction des politiques de la qualité de l'atmosphère

EXPÉDITEUR : Manuel Giurgiu, ing.

DATE : Le 1er février 2018

OBJET : Complément à l'analyse produite le 5 décembre 2017 pour la demande d'expertise technique concernant la recevabilité du projet de construction d'un poste et ligne à 315 KV des Patriotes

V/Réf : 3211-11-117
N/Réf. DPQA 1865

1. Objet de la demande

Dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, Monsieur Denis Talbot, directeur à la Direction des évaluations environnementales des projets terrestres (DÉEPT) du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) a, dans sa demande du 5 janvier 2018, sollicité la Direction des politiques de la qualité de l'atmosphère (DPQA) afin d'indiquer si les réponses reçues de la part de Hydro-Québec sont satisfaisantes pour statuer sur la recevabilité du volet sonore du projet cité en rubrique.

2. Particularité

Dans l'analyse produite le 5 décembre 2017 sur la recevabilité du volet sonore du projet de construction d'un poste et ligne à 315 kV des patriotes, la DPQA a conclu que le « projet sera jugé recevable, en ce qui a trait au climat sonore, lorsque la réponse au commentaire « Informations supplémentaires requises » aura été obtenue ».

3. Analyse

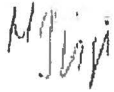
Hydro-Québec a répondu le 17 décembre 2017 aux questions soulevées. Selon les réponses aux questions Q-47, Q-52 et Q-53 du document « Réponses d'Hydro-Québec aux questions et commentaires – Poste des Patriotes à 315 kV et ligne d'alimentation à 315 KV », la DPQA a posé une deuxième série des questions. Les réponses à la deuxième série ont été reçues le 30 janvier 2018. Selon les réponses obtenues, la DPQA conclut qu'elles sont satisfaisantes et répondent aux attentes.

...2

4. Conclusion

Nous pouvons conclure que l'étude d'impact sonore produite pour le projet « poste des Patriotes 315 kV » est recevable.

Manuel Giurgiu, ing.



Références :

1. Étude d'impact sur l'environnement, Poste des Patriotes à 315-25 kV et ligne d'alimentation à 315 kV, Hydro-Québec, octobre 2017;
2. Première série des réponses envoyées par Hydro-Québec le 17 décembre 2017;
3. Deuxième série des réponses envoyées par Hydro-Québec le 30 janvier 2018;

Note

Ministère du Développement durable,
de l'Environnement, de la Faune et des Parcs
REÇU LE

07 DEC. 2017

Direction de l'évaluation environnementale
des projets terrestres

DESTINATAIRE : Monsieur Denis Talbot, directeur
Direction de l'évaluation environnementale
des projets terrestres

DATE : Le 6 décembre 2017

OBJET : **Poste et ligne à 315 kV des Patriotes**
V/Réf. : 3211-11-117
N/Réf. : DPQA 1865

À la suite de votre demande formulée le 2 novembre 2017, vous trouverez ci-jointe l'expertise technique de M. Manuel Giurgiu, ingénieur, concernant l'objet mentionné en rubrique.

Prenez note que j'appuie la conclusion de M. Giurgiu.

Je vous prie de recevoir mes salutations distinguées.

Pour la directrice, Christiane Jacques,



Michel Guay, ing., M. Sc.

p. j.

c. c. M. Manuel Giurgiu, ing., DPQA

EXPERTISE TECHNIQUE

DESTINATAIRE : Madame Christiane Jacques, directrice
Direction des politiques de la qualité de l'atmosphère

EXPÉDITEUR : Manuel Giurgiu, ing.

DATE : Le 5 décembre 2017

OBJET : **Projet de construction d'un poste et ligne à 315 kV des
Patriotes**

V/Réf : 3211-11-117
N/Réf. DPQA 1865

1. Objet de la demande

Dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, Monsieur Denis Talbot, directeur à la Direction des évaluations environnementales des projets terrestres (DÉEPT) du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) a, dans sa demande du 30 octobre 2017, sollicité la Direction des politiques de la qualité de l'atmosphère (DPQA) sur la recevabilité du volet sonore du projet cité en rubrique.

2. Description du projet

Cinq municipalités seront affectées par le projet : Saint-Eustache, Deux-Montagnes, Sainte-Marthe-sur-le-Lac, Saint-Joseph-du-Lac et Point-Calumet. Ces municipalités sont situées dans la municipalité régionale de comté (MRC) de Deux-Montagnes et sont alimentées principalement par les postes satellites de Saint-Eustache et de La Trappe, tous deux à 120-25 kV. L'alimentation électrique de deux postes satellites provient du poste source de Chomedey à 315-120 kV et de la centrale de Carillon.

Au moment de la construction, les postes de La Trappe et de Saint-Eustache ont été conçus pour répondre à la demande d'un milieu rural. La forte croissance des villes de Saint-Eustache, de Deux-Montagnes et de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, corrélée avec le développement résidentiel, commercial et industriel soutenu des dernières années ont exercés une forte pression sur les postes existants. Ainsi, Hydro-Québec a décidé de construire un nouveau poste à 315-25 kV sur le territoire de la ville de Saint-Eustache.

Le projet prévoit, à son étape initiale, l'installation de 3 transformateurs de puissance à 315-25 kV 66 MVA et de 3 disjoncteurs à 315 kV isolés au SF₆, ainsi que des transformateurs MALT

...2

associés aux transformateurs de puissances. À la dernière étape du poste, un 4^e transformateur de puissance 315-25 kV 66 MVA sera ajouté, ainsi que 3 disjoncteurs à 315 kV isolés au SF₆¹.

Le nouveau projet risque de modifier le climat sonore aux environs du poste.

Le poste des Patriotes sera construit dans une zone industrielle de la ville de Saint-Eustache, à plus de 750 m du quartier résidentiel le plus proche, situé au sud de l'autoroute 640, à Sainte-Marthe-sur-le-Lac. Au nord, le poste projeté est entouré d'un garage pour les trains de l'AMT et au sud des grandes surfaces de stationnement pour l'entreprise ADESA. La figure 1 indique l'environnement du poste des Patriotes.



Figure 1 – Environnement du poste des Patriotes à 315-25 kV, Source : Poste des Patriotes à 315-25 kV et ligne d'alimentation à 315 kV – Étude d'impact sur l'environnement – Hydro-Québec, octobre 2017

La ligne à 315 kV, longue d'environ 5 km, traversera 3 routes le long desquelles on trouve des concentrations d'habitations plus ou moins denses. Un total de 6 résidences situées à moins de 100 m de la limite extérieure de l'emprise projetée a été recensé. Ces résidences ont servi à l'évaluation de l'impact de la ligne sur l'ambiance sonore et elles constituent les zones sensibles au bruit.

¹ Études du bruit audible relatives au poste et à la ligne projetés, Poste des Patriotes à 315-25 kV et ligne d'alimentation à 315 kV – Étude d'impact sur l'environnement – Hydro-Québec, octobre 2017

La figure 2 indique l'environnement de la ligne à 315 kV projetée.

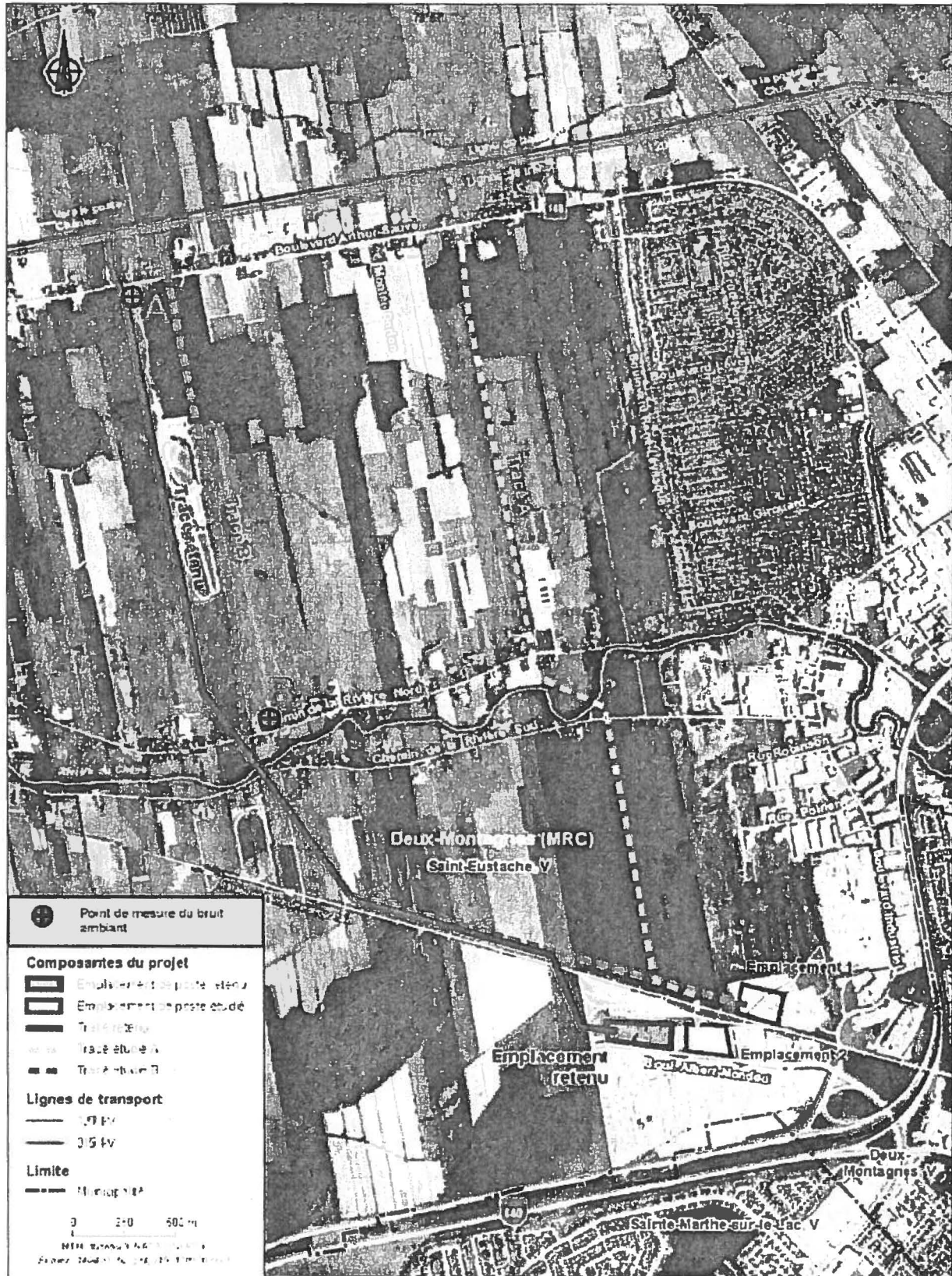


Figure 2 – Environnement de la ligne à 315 kV projetée, Source : Poste des Patriotes à 315-25 kV et ligne d'alimentation à 315 kV – Étude d'impact sur l'environnement – Hydro-Québec, octobre 2017

3. Examen du volet sonore de l'étude d'impact environnemental

a) Caractérisation du climat sonore initial

Le poste des Patriotes sera construit dans une zone industrielle. Au nord de cette zone, la zone contiguë à celle du poste est la zone du garage de L'AMT. À l'ouest et au nord de ces deux zones se trouve une zone agricole. Le Règlement de zonage numéro 1675 de la ville de Saint-Eustache ne permet pas de construire de résidence dans ces trois zones. Aucune habitation n'est présente dans les zones agricoles et industrielles entourant le poste projeté. Ces zones correspondent, selon la note d'instruction NI98-01 du MDDELCC, à la zone IV et le niveau maximum est de 70 dBA en tout temps.

Par contre, la zone résidentielle la plus proche, située à environ 750 m au sud du site projeté, est située dans la zone I selon la NI98-01 et le niveau maximum permis pendant la nuit (19 h à 7 h) est de 40 dBA et pendant la journée (7 h à 19 h) est de 45 dBA.

Sur le site du poste projeté, aucun relevé sonore n'a été réalisé. Il est considéré que le niveau de bruit résiduel représentatif de l'ambiance sonore la plus calme est inférieur à 40 dBA dans les zones entourant le poste projeté.

Par contre, des relevés sonores ont été réalisés à deux points représentatifs (voir les points A et B sur la figure 2) afin d'évaluer les émissions sonores de la nouvelle ligne. Le bruit produit par une ligne à haute tension provient d'un phénomène physique autour des conducteurs appelé « effet couronne ». L'effet couronne résulte de la production de micro décharges électriques à des points d'irrégularité sur la surface d'un conducteur. Le bruit est décrit comme un crépitement continu accompagné d'un bourdonnement occasionnel².

Les mesures du bruit ambiant ont été réalisées dans la nuit du 1^{er} au 2 mars 2017, entre 22 h et minuit.

Au point A, le niveau sonore mesuré de 54 dBA a été influencé par les passages réguliers des véhicules sur le boulevard Arthur-Sauvé. Au point B, le niveau sonore mesuré de 52 dBA a été influencé par les passages réguliers des véhicules sur le Chemin de la Rivière Nord et l'autoroute 640. Par contre, lorsqu'aucun véhicule ne circulait sur le boulevard ou sur le chemin, le niveau sonore était de 29 dBA au point A et de 36 dBA au point B, ce qui fait que les bruits de fond sont inférieurs à 40 dBA aux deux points de mesure.

b) Établissement des nuisances causées par le bruit pendant la période de construction

Afin de minimiser la nuisance liée à la construction, le promoteur propose que les impacts soient réduits par la mise en œuvre des mesures particulières suivantes :

- privilégier la réduction du bruit à la source;

² Études du bruit audible relatives au poste et à la ligne projetés, Poste des Patriotes à 315-25 kV et ligne d'alimentation à 315 kV – Étude d'impact sur l'environnement – Hydro-Québec, octobre 2017

- veiller à l'entretien régulier des marteaux pneumatiques, des foreuses, des compresseurs, des engins de battage, des concasseurs et de tout autre matériel pouvant constituer des sources de nuisances sonores importantes;
- s'assurer que tout silencieux d'échappement soit en bon état;
- planifier les horaires des travaux en tenant compte du dérangement causé par le bruit. Les travaux seront réalisés du lundi au vendredi entre 7 h et 19 h, sauf si des circonstances exceptionnelles imposent d'intervenir durant la fin de semaine. En dépit de ces circonstances exceptionnelles, le niveau acoustique d'évaluation sur une heure ne pourra excéder 55 dBA. Pendant la nuit, aucune dérogation n'est possible sauf en cas de nécessité absolue ou en cas d'urgence;
- utiliser des alarmes de recul à intensité variable sur les équipements de chantier susceptibles de faire des marches arrière fréquentes;
- utiliser un faisceau de deux conducteurs par phase plutôt qu'un seul conducteur (cela permettra de réduire significativement le bruit émis par la ligne lorsque les conducteurs sont mouillés).

De plus, le promoteur s'engage à ce que les travaux soient effectués selon les recommandations fournies dans le document : « Limites et lignes directrices préconisées par le MDDELCC relativement aux niveaux sonores provenant d'un chantier de construction³ ».

c) Phase d'exploitation

Les résultats de la modélisation montrent que les niveaux de bruit émis par le poste projeté à proximité des résidences les plus proches sont inférieurs à 15 dBA quel que soit la condition d'exploitation. Ainsi, le bruit produit par le poste ne sera pas audible aux résidences les plus proches du poste.

En ce qui concerne le bruit produit par la nouvelle ligne, les niveaux sonores calculés à 8 points d'évaluation particuliers correspondant aux résidences longeant l'emprise sont inférieurs à 40 dBA, quelles que soient les conditions météorologiques. Directement sous la ligne projetée, le niveau sonore maximum produit sera de 41 dBA.

Selon les calculs d'Hydro-Québec, aucun terme correctif (K_t , K_s , K_i) n'est applicable. Aux calculs, pour établir les valeurs des termes correctifs, le bruit des transformateurs et des disjoncteurs a été pris en considération. Même une analyse en bande fine a été produite.

d) Programme préliminaire de surveillance environnemental

Notons que le programme de surveillance s'adresse autant à la phase de construction qu'à la phase d'exploitation. Un guide de surveillance sera préparé avant le début des travaux.

Phase de construction

Hydro-Québec précise qu'il est déjà prévu que l'ensemble des mesures d'atténuation proposées dans l'étude d'impact soit intégré dans les devis d'appel d'offres et dans les contrats octroyés aux entrepreneurs. Il précise que c'est le surveillant de chantier qui s'assurera que ces mesures soient respectées pendant la construction. Aucun programme de surveillance spécifique au bruit ne sera donc déposé.

³ Lignes directrices relativement aux niveaux sonores provenant d'un chantier de construction industriel, mars 2015. mars 2015
<http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/publications/note-instructions/98-01/lignes-directrices-construction.pdf>

Phase d'exploitation

Aucune mention n'est apportée dans l'étude d'impact en ce qui concerne un programme de surveillance pour cette phase. Toutefois, il est précisé dans l'étude que « durant l'exploitation et les travaux d'entretien (inspections, maintenance périodique, réparations, interventions d'urgence) la surveillance consiste à assurer l'application des mesures et des dispositions destinées à protéger l'environnement⁴ ».

Étant donné qu'aucun moyen de mitigation physique, telle la présence de barrière antibruit ou de silencieux, n'est envisagé, nous sommes d'accord qu'aucun programme de surveillance n'est nécessaire en ce qui a trait au niveau sonore, lors de cette phase.

e) Programme de suivi environnemental

Un programme de suivi environnemental sera mis en place dans le but de mesurer l'impact réel de ces projets. Le programme de suivi environnemental concerne la phase d'exploitation. Dans un premier temps, le programme de mesure du bruit sera réalisé après la mise en service du poste des Patriotes.

Les activités suivantes seront comprises dans le programme :

- 1) mesurer le bruit du poste aux limites de la propriété d'Hydro Québec;
- 2) vérifier la conformité du bruit selon la norme NI98-01 du MDDELCC;
- 3) évaluer la puissance acoustique des transformateurs de puissance selon la norme internationale CEI 60076-10;
- 4) produire un rapport technique présentant les résultats des mesures de bruit, l'analyse de la conformité acoustique des installations et les conclusions.

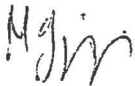
Informations supplémentaires requises :

Advenant que des plaintes de bruit soient déposées, Hydro-Québec doit préciser le traitement quelle fera des plaintes. Un suivi des plaintes devrait être déposé au MDDELCC.

4. Conclusion

Ce projet sera jugé recevable, en ce qui a trait au climat sonore, lorsque la réponse au commentaire « Informations supplémentaires requises » aura été obtenue.

Manuel Giurgiu, ing.



⁴ Études du bruit audible relatives au poste et à la ligne projetés, Poste des Patriotes à 315-25 kV et ligne d'alimentation à 315 kV – Étude d'impact sur l'environnement – Hydro-Québec, octobre 2017

Gagné, Hubert

De: Marquis, Yves
Envoyé: 22 janvier 2018 10:54
À: Gagné, Hubert
Objet: RE: Projet du poste des Patriotes et de sa ligne: document de réponses aux questions

Hubert,

J'ai pris connaissance du document intitulé « Réponses d'Hydro-Québec aux questions et commentaires – Poste des Patriotes à 315 kV et ligne d'alimentation à 315 kV » et voici mon seul commentaire à ce sujet :

En regard de la question Qc-37, je suis d'avis que la réponse de l'initiateur est incomplète. En effet, il n'a pas donné suite au 1^{er} alinéa de l'article 46.0.4 de la Loi sur la qualité de l'environnement (chapitre c.Q-2) qui stipule ce qui suit :

1° les caractéristiques et les fonctions écologiques des milieux visés ainsi que du bassin versant auquel ils appartiennent, de même que les perturbations ou pressions anthropiques subies par ceux-ci.

Ainsi, l'initiateur doit décrire les caractéristiques et les fonctions écologiques des milieux humides en se basant sur les critères énumérés à l'article 13.1 de la Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et favorisant une meilleure gouvernance de l'eau et des milieux associés (chapitre C-6.2).

N'hésite pas à m'appeler si tu as des questions.

Salutations cordiales.

Yves Marquis

Biologiste

Ministère du Développement durable,

de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

Direction régionale des Laurentides

Direction générale de l'analyse et de l'expertise de Montréal, de Laval,

des Laurentides, de Lanaudière et de l'Outaouais

300, rue Sicard, bureau 80

Sainte-Thérèse (Québec) J7E 3X5

Tél: (450) 433-2220, poste 258

Télécopieur:(450) 433-1315

Courriel: yves.marquis@mddelcc.gouv.qc.ca

Notre expertise vaut plus!

Message important du personnel professionnel du gouvernement du Québec en négociation

Gagné, Hubert

De: Marquis, Yves
Envoyé: 7 décembre 2017 15:33
À: Gagné, Hubert
Objet: Demande d'avis - Projet de poste (des Patriotes) et de ligne à 315 kV à Saint-Eustache (N/D: 7430-15-01-03411-10)

Hubert,

Le présent courriel fait suite à votre demande d'avis du 30 octobre 2017 reçue le 6 novembre 2017 en regard du projet cité en titre.

Nous avons consulté les documents présentés par le promoteur dans le cadre de l'analyse du projet cité en rubrique et à cette étape-ci, nous avons les commentaires suivants à formuler sur ce projet :

À la page 6-19, le promoteur indique au point 6.3.1 que le terrain acquis a une superficie de 34 000 m². Il poursuit en indiquant qu'à l'étape d'aménagement ultime, le poste couvrira une superficie totale de 32 000 ha. Nous sommes d'avis que l'on devrait plutôt lire 32 000 m²;

L'analyse environnementale du projet devra inclure une analyse des impacts sur les milieux humides et hydriques, selon ce qui est prescrit par les articles 46.0.4 et 46.0.6 de la Loi sur la qualité de l'environnement et le gouvernement pourra déterminer les mesures de compensation qu'il juge adéquates pour ces impacts.

Selon l'article 46.0.4, les éléments suivants doivent être fournis :

- 1° les caractéristiques et les fonctions écologiques des milieux visés ainsi que du bassin versant auquel ils appartiennent, de même que les perturbations ou pressions anthropiques subies par ceux-ci;
 - 1.1° la possibilité d'éviter de porter atteinte aux milieux humides et hydriques dans le cadre de la réalisation du projet et, le cas échéant, les espaces disponibles aux fins du projet ailleurs sur le territoire de la municipalité régionale de comté concernée;
 - 2° la capacité des milieux visés à se rétablir ou la possibilité de les restaurer en tout ou en partie une fois le projet complété;
 - 3° les éléments contenus dans un plan directeur de l'eau, un plan de gestion intégrée du Saint-Laurent ou un plan régional des milieux humides et hydriques élaboré en vertu de la Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et favorisant une meilleure gouvernance de l'eau et des milieux associés (chapitre C-6.2), ainsi que les objectifs de conservation prévus dans un plan métropolitain de développement ou dans un schéma d'aménagement et de développement, le cas échéant.

À notre avis, le promoteur n'a répondu que partiellement à ces éléments.

Par ailleurs, l'article 46.0.6 stipule qu'outre les motifs de refus prévus par d'autres dispositions de la présente loi, le ministre peut refuser de délivrer une autorisation relative à un projet dans des milieux humides et hydriques :

- 1° lorsque le demandeur n'a pas démontré à sa satisfaction qu'il ne peut, aux fins de son projet, éviter de porter atteinte aux milieux;
- 2° s'il est d'avis que les mesures d'atténuation proposées par le demandeur ne permettent pas de réduire au minimum les impacts du projet sur les milieux ou le bassin versant auquel ils appartiennent;
- 3° s'il est d'avis que le projet porte atteinte aux fonctions écologiques et à la biodiversité des milieux ou du bassin versant auquel ils appartiennent;

4° le demandeur refuse de payer la contribution financière exigée en vertu du premier alinéa de l'article 46.0.5.

Espérant que ceci répond à votre demande.

Salutations cordiales.

Yves Marquis

Biologiste

Ministère du Développement durable,

de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

Direction régionale des Laurentides

Direction générale de l'analyse et de l'expertise de Montréal, de Laval,

des Laurentides, de Lanaudière et de l'Outaouais

300, rue Sicard, bureau 80

Sainte-Thérèse (Québec) J7E 3X5

Tél: (450) 433-2220, poste 258

Télécopieur:(450) 433-1315

Courriel: yves.marquis@mddelcc.gouv.qc.ca

Notre expertise vaut plus!

Message important du personnel professionnel du gouvernement du Québec en négociation

Comme le souligne le Conseil du trésor, **préserver l'expertise de la fonction publique** en misant sur les ressources internes est un enjeu capital pour l'accomplissement des missions publiques de l'État. Pour y parvenir, **offrir des salaires concurrentiels est essentiel**. Pourtant, l'Institut de la statistique du Québec confirme que le personnel professionnel de l'administration publique québécoise accuse un **retard de rémunération globale de plus de 22 %** par rapport aux autres professionnels du secteur public.

Au lieu de combler l'écart de rémunération entre le personnel professionnel de l'administration publique et celui qui n'en fait pas partie, le gouvernement vise à le creuser davantage. La pérennité des biens collectifs et la saine gestion des fonds publics exigent la **reconnaissance des experts de l'État**. L'offre de **services publics de qualité en dépend**.